

DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey - Z.I d'Arlod
BELLEGARDE / VALSERINE
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL

N° 25B05

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président :

M. RONZON S.

Membres présents :

MMES DUBARE M. et REMILLON R.
MM. CHANEL M., DUJOURD'HUI G., GEORGES E., MUNIER
D. et SOULAT J.L.

Membres ayant donné procuration :

MME PHILIPPOT D. à M. DUJOURD'HUI G.

Membres absents excusés :

LAKS N.

Membres absents :

M. BOSSON J.F.

Membres en exercice :

11

Quorum :

6

Présents :

8

Votants :

9

Secrétaire de Séance :

M. MUNIER D.

Date de la convocation :

13 mars 2025

Objet de la délibération :

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION
D'UN POSTE TEMPORAIRE DE JURISTE TERRITORIAL**

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 3 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration de l'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la délibération n° 24B21 du Bureau syndical en date du 21 novembre 2024 portant dernière modification du tableau des effectifs, pour la réorganisation des services communication/Animation, et Valorisation matière, et la création d'un poste temporaire d'Accueil/Assistant de direction,

Vu le placement en congé de maladie depuis le 06 janvier 2025 de l'agent occupant le poste de juriste territorial, en charge des affaires juridiques, de la commande publique, des assemblées et des assurances de la collectivité,

Considérant les besoins de la collectivité et l'accroissement d'activité ;

Considérant la nécessité de créer un poste temporaire de juriste territorial à temps complet, sur le grade d'attaché territorial (catégorie A), pour réaliser les missions afférentes aux affaires juridiques, à la commande publique, aux assemblées et aux assurances, et ce pour une durée de six mois renouvelables ;

Monsieur le Président propose au Bureau syndical :

- D'autoriser la création d'un poste temporaire de juriste territorial d'un agent à temps complet, en charge des affaires juridiques, de la commande publique, des assemblées et des assurances pour une durée de six mois renouvelables, et ce en modifiant ainsi le tableau des emplois ;
La rémunération de ce poste serait rattachée à l'échelle indiciaire des attachés territoriaux, majorée de l'Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE), calculée sur la base du régime en vigueur au SIVALOR pour les agents exerçant ces fonctions ;
- De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce recrutement, et à l'actualisation des postes.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant	Temps non complet
<u>Service Ressources</u>			
Juriste territorial	2	Cadre d'emplois : Attachés (dont 1 poste temporaire de six mois renouvelables)	
Directeur Ressources	1	Cadre d'emplois : Attachés - Rédacteurs	
Gestionnaire des marchés publics	1	Cadre d'emplois : Adjoint Administratifs	
Agent d'accueil / Assistant de direction	1	Cadre d'emplois : Adjoint Administratifs	
Agent comptable	1	Cadre d'emplois : Adjoint Administratifs	
Gestionnaire RH	1	Cadre d'emplois : Adjoint Administratifs	
	1	<u>Non affectés</u> Cadre d'emplois : Attachés	
<u>Service Valorisation Énergétique / Transfert Service Communication et animation</u>			
Directeur général des services	1	Emploi fonctionnel : Directeur général des services	
Directeur général des services adjoint	1	Emploi fonctionnel : Directeur général des services adjoint	
Directeur Valorisation énergétique Transfert	1	Cadre d'emplois : Ingénieurs	
Directeur de la Communication et de l'Animation	1	Cadre d'emplois : Attachés	
Responsable Transfert	1	Cadre d'emplois : Techniciens Territoriaux	
Technicien informatique	1	Cadre d'emplois : Rédacteurs - Techniciens	X
Conseiller en prévention des risques	1	Cadre d'emplois : Techniciens Territoriaux - Ingénieurs - Rédacteurs - Attachés	X
Assistante Administrative	1	Cadre d'emplois : Adjoint Administratif	
Assistante Administrative	1	Cadre d'emplois : Adjoint Administratif	
Chargé de prévention et Réduction des déchets	1	Cadre d'emplois : Animateurs	
Animateurs du Tri	5	Cadre d'emplois : Adjoint animation	
Guide Visite du CIEL	1	Cadre d'emplois : Adjoint techniques	

Modification du tableau des effectifs - création d'un poste temporaire de Juriste territorial

Animateur du Compostage	1	Cadre d'emplois : Adjointes d'animation	
Animateur du Compostage	1	Cadre d'emplois : Animateurs	
Chef des Quais de transfert et de déchargement (Ain et Haute-Savoie)	4	Cadre d'emplois Adjointes Techniques et/ou Agents de maîtrise	
Chauffeurs polyvalents	1 15	Cadre d'emplois : Agents de Maîtrise Cadre d'emplois : Adjointes Techniques	
Responsable maintenance atelier	1	Cadre d'emplois : Adjointes Techniques	
Soudeur polyvalent	1	Cadre d'emplois : Adjointes Techniques	
Chargé de communication	1	Cadre d'emplois : Rédacteurs	
	1	<u>Non affectés</u> Cadre d'emplois : Adjoint administratif	
	1	Cadre d'emplois : Adjoint technique	
	1	Cadre d'emplois : Administrateurs et/ou Attachés	
<u>Service Valorisation matière</u>			
Directeur Valorisation matière	1	Cadre d'emplois : Ingénieur	
Responsable technique Valorisation matière	1	Cadre d'emplois : Technicien	
Chauffeur polyvalent	1	Cadre d'emplois : Adjointes Techniques	
Agents techniques polyvalents	3	Cadre d'emplois : Adjointes Techniques	
	2	<u>Non affectés</u> Cadre d'emplois : Techniciens	
	1	Cadre d'emplois : Adjointes administratifs	
	5	Cadre d'emplois : Agents de Maitrise/Adjointes Techn.	

Evolutions du tableau depuis sa dernière mise à jour : délibération n°24B21 du Bureau syndical en date du 21 novembre 2024.

LE BUREAU SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

AUTORISE la création d'un poste temporaire de juriste territorial d'un agent à temps complet, en charge des affaires juridiques, de la commande publique, des assemblées et des assurances pour une durée de six mois renouvelables, à compter du 1^{er} avril 2025, et ce en modifiant ainsi le tableau des emplois, comme exposé ci-dessus ;

DECIDE que la rémunération de ce poste serait rattachée à l'échelle indiciaire des attachés territoriaux, majorée de l'Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE), calculée sur la base du régime en vigueur au SIVALOR pour les agents exerçant ces fonctions ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce recrutement et à l'actualisation des postes.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SIVALOR dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse du Président du SIVALOR, si un recours gracieux a été préalablement déposé.